

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 23 MAI 2023

Délibération n° 017 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
 Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Gaëlle DIMBERTON – Nina ZACCAGNINO – Mireille GROSSELIN - Fabrice THOMASSON - Marie-Noëlle PRUDENT– Ludovic VINCENT.

Membre excusé : Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Mathilde VERNET (pouvoir à Christelle PERROUD) - Stéphanie LAURENCIN (Pouvoir à Fabrice THOMASSON)

Membre absent : Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 15

Membres excusés : 3

Secrétaire de séance : Bertrand BREVET

OBJET : **Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par M. le Maire annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
 ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
 est exécutoire conformément aux
 lois et règlements, après transmission
 et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
 Le Maire,

 Jean-Yves BREVET

